الجمهوريـــة الجزائـــرية الديمقـــراطية الشعبيـــة

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

COMMUNIQUE

RELATIF A LA PROROGATION DU DELAI DE SOUSCRIPTION DES DECLARATIONS ANNUELLES DE RESULTATS ET DE REVENUS

Mise en œuvre du dispositif national de prévention et de lutte contre les risques de propagation du Coronavirus (covid-19)

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des contribuables que dans le cadre de l'accompagnement des opérateurs économiques dans la reprise de leurs activités et de facilitation d'accomplissement de leurs obligations fiscales, il a été décidé de proroger, à titre exceptionnel, le délai de souscription des déclarations annuelles de résultats et de revenus (séries **G n° 1**, **G n° 4** et **G n° 11**) jusqu'au **jeudi 30 juillet 2020**.

Par conséquent, les contribuables concernés sont invités à prendre les mesures nécessaires à l'effet de remplir leurs obligations fiscales dans le délai requis.